

Séance du 22 Juin 2009

Le vingt-deux juin deux mille neuf, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 15 juin 2009

Date d'affichage : 30 juin 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël

Etait excusé : M. PACARY Michel (procuration Mme HENRY).

Melle PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Extension des compétences de la Communauté de communes de Marigny (reçu le 25/06/2009)

Mme le Maire expose : le conseil communautaire dans sa réunion du 28 mai 2009 a décidé d'élargir une des compétences mentionnée à l'article 5 paragraphe C, au reprofilage et à l'enrobé pour les voies suivantes :

- La Chapelle Enjurer VC n°3 Les Potiers ;
- Hébécrevon VC n°201 La Girardièrè ;
- Marigny VC n°203 Hôtel Pion ;
- Montreuil sur Lozon VC n°6 ;
- Remilly sur Lozon VC n°203 L'Hôtinerie ;
- Le Lorey VC n°9 La Mazure, VC n°10 La Jusselière.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l'extension des compétences ci-dessus mentionnées.

II. Réfection du chemin de La Hermannièrè (reçu le 25/06/2009)

M. CORON, adjoint, expose au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été réalisée concernant les travaux de réfection du Chemin de la Hermannièrè (travaux préparatoires et couche de roulement). Trois entreprises ont remis une offre.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise VANTOMME de Feugères, mieux disante, pour un montant TTC de 20 281.17 €.
Les travaux seront à réaliser au plus tard pour fin septembre 2009 ;
- autorise Mme le Maire à signer le bon de commande avec ladite entreprise.

(Pour mémoire, DEVAUX : 29 160.87 € et SEHIER : 34440.37 €)

III. Travaux divers de voirie

De petits travaux de reprofilage sont nécessaires sur le chemin de Mondreville et sur la route de La Roquevièrè. Trois entreprises ont chiffré les travaux à savoir :

- SEHIER 1 928.74 € TTC
- DEVAUX 6 966.00 € TTC
- VANTOMME 1 928.74 € TTC

De même, profitant du passage de la fibre optique dans le chemin de randonnée, l'entreprise ETDE propose de passer un drain dans leur tranchée pour un montant de 700.00 € environ. Le CM accepte la proposition.

IV. Remplacement congés secrétariat de mairie (reçu le 25/06/2009)

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement au secrétariat de mairie. Les élus assureront les permanences du mardi et jeudi. Une personne du service de remplacement assurera celle du vendredi soir.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- le remplacement de Mme LEBEHOT, adjoint administratif 1^{ère} classe lors de ses congés du 16 juillet au 07 août 2009 inclus, à raison de 4 heures hebdomadaires le vendredi de 15h à 19h ;
- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce remplacement (contrat et convention avec le Centre de Gestion de la Manche, ...).

V. Participation à l'extension du réseau électrique (reçu le 25/06/2009)

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir une extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique en vue de la desserte du pavillon de M. Jérôme AMIARD au 8, Hôtel Lamy. La longueur de cette extension est d'environ 46 mètres.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette participation. Pour ce faire, il autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20415 : Groupement de collectivités		700.00 €
D2315 – 66 : chemin La Hermannièr	700.00 €	

(NB : construction située dans la zone constructible de la carte communale)

VI. Questions diverses

1) Le Bois Hébert : les travaux sont commencés concernant la seule parcelle vendue à M. Lesecq.

M. et Mme HAUPAIS (lot N°2) ont des nouvelles régulièrement par l'architecte des Bâtiments de France, en leur indiquant qu'il a six mois pour répondre. Si pas de nouvelle au 31 juillet, ils abandonnent le projet.

Une nouvelle demande a été recensée pour le lot N° 5.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés concernant la viabilisation. Le raccordement des eaux pluviales n'avait pas été prévu au bon endroit par le maître d'œuvre et un surcoût total de 896.28 € HT serait à prévoir.

L'ensemble des membres du conseil municipal n'est pas favorable au paiement de ce montant et demande que la prise en charge soit faite par le géomètre qui a fait l'erreur (la mairie n'ayant jamais été destinataire de leur courrier).

2) Le Presbytère : plusieurs agences et notaires sont venus le visiter mais ils indiquent tous que le prix demandé (350 000 €) est trop élevé. Mme le Maire a pris contact auprès de l'agence Le Nail de la Mayenne. Cette dernière a indiqué qu'elle n'avait pas le temps de s'occuper de la mise en vente de notre bâtiment, qu'à la base il était trop cher et que le marché immobilier est saturé en ce moment. Par contre, un visiteur a semblé très intéressé.

Le 27 mai, Mme le Maire a reçu M. CAUCHET du CAUE, il ne comprend pas pourquoi ce bâtiment est en cours de classement et dit qu'il est possible de faire appel de cette décision mais qu'un avis contre une décision de classement DRAC est rarement accepté. Il nous conseille d'envoyer un courrier au Président du Conseil Général et au Préfet afin de les informer de la procédure de classement en cours, et de notre avis défavorable à l'extension du périmètre de protection qui s'impose.

Mme le Maire a pris contact auprès de Mme Pagnon pour savoir où stocker l'armoire et le coffre appartenant à la commune : ils peuvent être placés à la mairie. Le CM est favorable à stocker l'armoire dans la sacristie et le coffre dans la mairie.

3) THT : l'enquête publique est en cours et sera sans doute prolongée d'une quinzaine de jours. Les commissaires enquêteurs sont passés à la mairie le 16 juin et sont dans l'attente des réactions individuelles.

M. PRENTOU (RTE), accompagné du secrétaire du Plan d'accompagnement de Projet (PAP), sont passés et souhaitent savoir où en étaient nos projets éventuels (PAP). Les projets tels que papi loft, commerces ... peuvent être envisageables mais à condition que l'aspect développement durable soit mis en exergue. La réunion « PAP » prévue en juillet est reportée au mois de septembre ou octobre.

M. LEMERRE indique que la ligne 90 000 volts sur le secteur du Poteau est encore en bon état et qu'il est inutile de l'enfourer comme prévu.

4) SNCF : suite à toutes les démarches effectuées concernant les arrêts de train, il n'est plus envisagé la fermeture de la gare de Carantilly. Diverses propositions sont faites par la région et le Conseil Général. Lors de la visite de Mme Le PIFFRE MEYER, de M. FANGET, Mme le Maire a demandé un arrêt pour un retour de Paris et une autre liaison pour Saint-Lô. Une réunion est prévue le 3 juillet au Conseil Général ; un courrier sera envoyé à MM MOURARET, BEAUFILS, FONTENELLE, GOSSELIN et HALBECQ.

5) Syndicat scolaire : une réunion a eu lieu le 12 juin. Il a été décidé de revoir les contrats du personnel car vu la reconduction de la semaine de 4 jours, les personnels resteraient redevables des 12 jours non travaillés. Un équilibre sur les heures complémentaires exécutées permettra de ne pas les léser.

Il a été décidé de ne pas participer à l'opération « un fruit pour la récré ».

Suite au projet d'équipement informatique « école numérique rurale » lancé par M. DARCOS, le RPI Carantilly/Dangy/Quibou semble avoir été retenu sur les 83 dossiers présentés.

Un tarif unique du prix du repas à la cantine sera de 3.40 € et celui de la garderie reste inchangé à 0.70 €.

Mme le Maire nous rappelle que le Conseil Général a repris la compétence concernant le transport scolaire et que suite à un appel d'offres, ce sont les transports HOMMET qui ont obtenu le marché. M. LECHEVALIER, ancien prestataire, va donc être obligé de licencier 12 personnes environ.

Suite au conseil d'école du 18 juin, l'aide personnalisée est renouvelée pour l'an prochain, sur une semaine de 4 jours et avec un effectif de 193 élèves à la rentrée scolaire.

Une demande est faite concernant l'installation d'une sonnette à l'entrée du couloir côté rue. Les enseignants ont exprimé également le souhait que soit fermé le préau afin de créer une salle type foyer, côté logement de Mme GOULOIS. Le CM n'est pas favorable à cette dernière demande.

6) JSC : lors de son assemblée générale du 19 juin, il a été demandé l'installation d'un robinet d'eau froide dans la salle. Le club a comptabilisé 40 adhérents pendant la saison sportive 2008/2009. M. CORON indique qu'il y a un souci concernant la fermeture des fenêtres coulissantes.

7) SIAD : l'assemblée générale a eu lieu à Quibou, le 11 juin. M. PATIN indique que le bureau doit être renouvelé suite au décès de Mme BAUMEL. Les membres souhaiteraient une personne du canton de Marigny.

8) Achat du désherbeur thermique : Mme le Maire informe le CM que l'achat de ce type de matériel n'est plus subventionné. Par contre, il serait souhaitable d'adhérer à la charte d'entretien des espaces publics. L'organisme de la FREDON propose un audit sur la commune et également de former les élus et le personnel

afin de se mettre en conformité. Le coût de cet audit/accompagnement serait de 2 000 € avec possibilité de subvention à hauteur de 50 %. Le CM n'est pas favorable à cet engagement.

9) Dossier TOTALGAZ : une nouvelle facture, du même montant, annulant celle du mois de décembre a été envoyée à la mairie. Mme le maire a envoyé un nouveau courrier de contestation.

10) Communauté de Communes : Lors de la réunion du 28 mai, les délégués communautaires semblaient ne pas souhaiter s'engager dans la communauté d'agglomération proposée. Une réunion du comité de suivi a eu lieu le 18 juin et une nouvelle réunion de communauté de communes aura lieu le 25 juin.

La politique jeunesse en 12 axes proposée par la commission jeunesse a été adoptée à l'unanimité par les délégués. Un poste de coordonnateur va donc être créé.

La troisième animation « informatique » aura lieu le 5 juillet prochain au Mesnil-Vigot (randonnée pédestre le matin, repas offert par la CC et la commune du Mesnil-Vigot, puis traitement des images sur ordinateur l'après-midi).

Le 30 juillet prochain, viendra un groupe folklorique à Carantilly, dans le cadre des animations de la communauté de communes. Il nous est demandé d'offrir l'apéritif (en profitant du café de pays). Une majorité de conseillers municipaux refuse cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,